

Extrait des Registres des Délibérations CONSEIL MUNICIPAL de LATHUILE

Séance du 25 mai 2026

L'an deux mille vingt six et le 25 mai à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Hervé BOURNE, Maire

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Qui ont voté : 15

Date convocation : 18/05/2026

Présents : Hervé BOURNE, Jérôme CAPRON, Stéphanie JOSSERAND, Josette OUDIN, Maxime BERTHE, Laurence MIGNOT, Théry GRAS, Gwénaëlle DUNAND-CHATELLET, Laurence DOIRE, Mike DOS SANTOS, Fabien ANDRE, Robert MARECHAL, Audrey GUEGAN,

Absents, excusés : Sophie CAVAGNOD, Robert ZONI

Ont donné procuration : Sophie CAVAGNOD à Josette OUDIN, Robert ZONI à Audrey GUEGAN

A été nommée secrétaire de séance : Madame Josette OUDIN

DL2026-37

RETRAIT DÉLIBÉRATION 2026-09 ET ADOPTION DÉFINITIVE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2311-1 et suivants relatifs aux dispositions budgétaires communes ;

Vu la délibération n° DL2026-04 en date du 10 mars 2026 portant approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Principal ;

Vu la délibération n° DL2026-36 en date de ce jour portant retrait de la délibération n° DL2026-05 et affectation définitive des résultats 2025 au budget primitif de la commune, constatant le report exact de l'excédent d'investissement à hauteur de 55 669,15 € à l'article 001 ;

Vu la délibération n° DL2026-09 en date du 10 mars 2026 portant vote du Budget Primitif 2026 de la Commune ;

Vu le courrier d'observations de la Préfète de la Haute-Savoie en date du 27 avril 2026 mettant en demeure la commune de corriger l'anomalie de report de l'excédent d'investissement qui faussait l'équilibre budgétaire de l'acte initial ;

Considérant que le retrait de la délibération d'affectation des résultats impose, par voie de conséquence, le retrait du Budget Primitif 2026 afin d'y insérer de manière sincère et exacte le montant de 55 669,15 € au titre des résultats reportés d'investissement (article 001) ;

Considérant qu'une erreur matérielle d'écriture s'est glissée dans le tableau de synthèse concernant les écritures d'ordre entre sections ;

Considérant que le montant inscrit au chapitre 021 (Virement de la section de fonctionnement) et au chapitre 023 (Virement à la section d'investissement) ne correspond pas à la volonté réelle de l'ordonnateur et à l'équilibre voté ;

Considérant qu'il convient de rectifier cette erreur afin de mettre en cohérence les documents budgétaires avec les maquettes comptables transmises en préfecture ;

Considérant que le présent budget primitif est présenté par nature et par chapitre globalisé selon la nomenclature comptable M57, et qu'il est parfaitement équilibré en dépenses et en recettes pour chacune de ses sections ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 3 abstentions (Robert Marechal, Audrey Guegan, Robert Zoni) et 12 voix pour :

DL2026-37 p.1/2



- **DÉCIDE** le retrait de la délibération n° DL2026-09 du 10 mars 2026 de la Commune.
- **ADOpte** le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice de l'année 2026, équilibré par chapitres réels et intégrant les corrections demandées, selon la répartition détaillée dans le tableau ci-après :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre	Montants	Chapitre	Montants
011 Charges Générales	461 037.30 €	002 Résultat reporté	243 241.40 €
012 Charges de personnel	417 000.00 €	013 Atténuation de charges	1 500.00 €
014 Atténuation de produits	108 000.00 €	70 Produits services	77 000.00 €
023 Virement à la section d'invest.	173 000.00 €	73 et 731 Impôts et taxes	746 000.00 €
042 Opérations d'ordre	18 000 .00 €	74 Dotations participations	166 200.00 €
65 Autres charges de gestion	138 905.00 €	75 Autres produits	85 000.00 €
66 Charges financières	3 000.00 €	76 Produits financiers	0.90 €
67 Charges exceptionnelles	0.00 €	77 Produits exceptionnels	0.00 €
68 Provisions	0.00 €	78 Reprise provisions	0.00 €
TOTAL	1 318 942.30 €	TOTAL	1 318 942.30 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre	Montants	Chapitre	Montants
10 Dotations	1 500.00 €	001 Résultat reporté	55 669.15 €
16 Emprunts cautions rembt.	54 700.00 €	040 Opérations d'ordre	18 000.00 €
20 et 204 Immo. Incorporelles	24 000.00 €	041 Opérations patrimoniales	0.00 €
21 Immobilisations Corporelles	491 069.15 €	10 Dotations et excédents fonct.	42 000.00 €
23 Immobilisations En cours	180 000.00 €	13 Subventions	462 000.00 €
041 Opérations patrimoniales	0.00 €	16 Emprunts cautions	600.00 €
		021 Virement section fonct°	173 000.00 €
TOTAL	751 269.15 €	TOTAL	751 269.15 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite réglementaire de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le maire,
Hervé BOURNE



La secrétaire de séance,
Josette QUDIN

DL2026-37 p.2/2

